

Avis de constitution

SOCIETE « DELUXE PARK AUTO » en abrégé « DPA »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA NON LOIN DE
LA CITE LAURIERS 9, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/12/2025, et enregistrés au CEPICI le 08/12/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DELUXE PARK AUTO » en abrégé

« DPA »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de COTE D'IVOIRE et à L'ETRANGER :

- ACHAT VENTE ET LOCATION DE VEHICULE
- TRANSPORT PRIVEE DE MARCHANDISES ET DE PERSONNES
- IMPORT EXPORT

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinquante Mille (50,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA NON LOIN
DE LA CITE LAURIERS 9, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) Mme KORE MARINA GENEVIEVE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-13373 du 12/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78650/GTCA/RC/2025 du 12/12/2025

